

## Déclaration de Walter Scheel sur l'élargissement des Communautés européennes (Bonn, 21 janvier 1972)

**Légende:** Le 21 janvier 1972, Walter Scheel, ministre Ouest-allemand des Affaires étrangères, détaille les répercussions de l'élargissement des Communautés européennes sur la politique internationale et communautaire.

**Source:** La Communauté européenne: De la Conférence au Sommet de La Haye à l'Europe des Dix. Bonn: Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, [s.d.]. 134 p.

**Copyright:** (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_walter\\_scheel\\_sur\\_l\\_elargissement\\_des\\_communautes\\_europeennes\\_bonn\\_21\\_janvier\\_1972-fr-a286423d-1c27-493d-92d5-ea80df247fa8.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_walter_scheel_sur_l_elargissement_des_communautes_europeennes_bonn_21_janvier_1972-fr-a286423d-1c27-493d-92d5-ea80df247fa8.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

**Déclaration faite le 21 janvier 1972 par le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Walter Scheel, à la salle des Conférences de presse gouvernementales de Bonn, sur le thème suivant: «L'élargissement des Communautés européennes - Inventaire et perspectives».**

I. C'est demain que la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège adhèrent à Bruxelles aux Communautés européennes. Le potentiel économique de la C.E.E. en sera accru d'un tiers. 260 millions d'habitants coexisteront et travailleront dans une seule communauté. La nouvelle C.E.E. est de loin la première puissance commerciale du monde. Pour ce qui est du produit national brut, les Dix, qui ont totalisé 564 milliards de dollars en 1970, ne sont plus dépassés que par les Etats-Unis.

La voie qui débouche maintenant sur une plus vaste Europe occidentale, prit naissance dans le marasme de l'après-guerre. Puis vinrent le Conseil de l'Europe, le Pool charbon-acier. Les traités de Rome donnèrent une nouvelle structure à l'Europe occidentale.

Après l'essor des premières années, le processus d'unification européenne se mit à stagner à partir de 1963. L'élargissement des communautés paraissait impossible. Ce n'est qu'à la Conférence au sommet de La Haye que nous avons remis l'Europe à flot et élargi la dimension de sa coopération. A partir de la Conférence de Munich en novembre 1970, la coopération politique alla de pair avec l'intégration économique. Les candidats à l'adhésion participent d'ores et déjà à ces deux opérations sur un pied d'égalité. Le succès ne nous est pas tombé du ciel. Nous n'avons pas atteint l'objectif en nous fixant des buts maximalistes sur la planche à dessin, mais en faisant porter notre effort là où il y avait une chance de progresser: élargissement de la Communauté en coordonnant les intérêts spécifiques des membres, développement intérieur des Communautés et consultations politiques.

L'élargissement devrait accroître le dynamisme des Communautés. Mais il faut pour cela que nous dressions un inventaire objectif. Nous devons aussi déceler les erreurs d'aiguillage et les rectifier à temps. La poursuite de l'intégration européenne ne sera pas plus facile que le chemin que nous avons déjà parcouru. Il est plus difficile de concilier les intérêts de dix que de six. Et d'ailleurs, à elle seule, une conciliation des intérêts ne peut pas faire progresser la Communauté, il faut pour cela des impulsions plus puissantes, qui soient détachées des intérêts nationaux.

II. Il ne sera pas facile de déclencher de telles impulsions. Même au sein de la Communauté élargie, il n'y aura pas, pour le moment, de décisions prises à la majorité. On sait que le Protocole de Luxembourg de 1966 ne tient compte que sur le plan formel de cette disposition des traités de Rome: sur ce point, le véritable objectif politique n'a pas été atteint. Quand on parle du degré d'intégration atteint, de l'acquis communautaire, on ne doit pas se faire d'illusion. C'est à cela que se heurtent aussi les programmes d'action les plus prometteurs, qui sont lancés périodiquement.

Il s'agit donc de se baser sur ce qui est concrètement réalisé et réalisable. Il faut pour cela jeter un coup d'œil sur la structure actuelle de la Communauté. Une radiographie de l'Europe actuelle montre qu'elle a une constitution saine, mais qu'il y a des malformations.

Tous ceux qui ont pris part aux séances de nuit à Bruxelles en savent quelque chose. Le conseil des ministres est surchargé, il décide de questions de détail techniques, qui sont au-dessous de la compétence normale des ministres, et il prend souvent ses décisions sans que les ministres aient pu s'informer comme il faut des questions de détail techniques. C'est ainsi qu'à propos du régime des vins, nous avons dû prendre des décisions sur le degré d'Oechsle, et en vue de l'élargissement il nous a fallu trancher des problèmes concernant les ouvriers mineurs anglais. Ces détails techniques menacent d'étouffer l'initiative politique.

Lors des négociations sur l'élargissement des Communautés, la commission a fait un travail remarquable sur le plan technique. Cependant, dans de vastes domaines, elle n'est qu'un organe administratif. Il manque une institution qui puisse faire des prévisions à long terme et prévoir notamment les répercussions dans l'avenir des décisions prises par le conseil des ministres. Bref, on s'embourbe dans le détail, il n'y a pas de perspectives de développement. Enfin, il n'y a pas de véritable contrôle parlementaire et d'initiative

parlementaire. Les compétences dont dispose actuellement le Parlement européen ont bien été étendues, notamment en matière budgétaire, mais les organes de la Communauté n'ont pas de responsabilité immédiate à l'égard du Parlement.

III. Néanmoins, l'élargissement de la Communauté a des incidences à l'échelle mondiale. Le cours des choses ne s'embarrasse pas de l'imperfection de la Communauté.

Permettez-moi de vous citer les trois exemples les plus importants:

1. La Communauté des Dix absorbe 25 % du commerce extérieur américain. Comment donc la modification des frontières douanières et des zones de préférence, qui intervient actuellement, pourrait-elle laisser indifférents les Etats-Unis? Comment l'extension du Marché agricole européen pourrait-il être indifférent à un pays qui dès 1970 exportait déjà pour près de 2 milliards de DM de produits agricoles à destination de l'Europe? Bref: ce sont les relations de l'Europe occidentale et des Etats-Unis qui sont en jeu. Il faut que la Communauté parle ici d'une seule voix. Il ne suffit pas que pour chaque cas un organe de la Communauté se voit attribuer un mandat marchandé laborieusement.

2. En ce qui concerne nos rapports avec l'Europe de l'Est, nous sommes à la veille d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La perspective de la coopération suscite de grands espoirs de part et d'autre. Il s'agit cependant d'une coopération entre pays de régimes différents. Elle ne peut pas croître spontanément, elle ne peut résulter que d'accords entre Etats. Les tâches de la C.E.E. en seront forcément affectées. On sait que dès le 1<sup>er</sup> janvier 1973, la conclusion de traités de commerce ressort à la Communauté. Cela montre que la coopération ne peut être couronnée de succès que si là aussi la Communauté parle d'une seule voix.

3. L'élargissement de la Communauté aura aussi des incidences sur les courants commerciaux avec le reste du monde. La crise monétaire des dernières années a montré qu'il nous faut entreprendre une nouvelle série de négociations commerciales, un nouveau «Kennedy-Round». Vu la compétence accrue de la Communauté en matière commerciale, nos partenaires du commerce mondial escomptent d'elle une prise de position uniforme.

J'ajoute, qu'à l'exception des Etats-Unis et du Japon, les principaux partenaires du système monétaire mondial sont réunis au sein de la Communauté élargie. Une solution durable des questions monétaires mondiales ne se conçoit pas sans la participation de la Communauté parlant d'une seule voix. Elle s'apprête à mener une politique monétaire commune à l'intérieur. Elle doit la défendre et en prendre la responsabilité vis-à-vis de l'extérieur.

IV. Quelles sont les conséquences qui s'imposent sur le plan des institutions? Nous sommes encore loin d'avoir un plan commun. Un tel plan devra être élaboré au plus tard lors de la Conférence européenne au sommet qui se déroulera dans la seconde moitié de l'année 1972. Aux dernières conférences des ministres européens des affaires étrangères, notamment à la dernière qui s'est tenue en novembre 1971 à Rome, j'ai fait quelques suggestions. Elles portaient sur un dialogue institutionnalisé avec les Etats-Unis, sur l'amélioration des consultations politiques et sur la participation immédiate des candidats aux consultations.

Le président Pompidou a fait quelques suggestions l'an dernier comme premier pas vers une «confédération européenne». Peu importe, me semble-t-il, le terme que l'on emploie pour cet objectif. Le chancelier fédéral a envisagé un jour la possibilité de choisir le terme d'Union d'Europe Occidentale. L'essentiel, c'est que le développement sur le plan institutionnel préserve et améliore l'acquis. La capacité juridique de la Communauté doit être notre objectif majeur.

Que faire? Nous sommes disposés à reprendre l'idée française concernant la nomination de ministres des affaires européennes. Ils devraient siéger à Bruxelles, mais sur le plan intérieur des Etats, ils seraient rattachés aux ministres des affaires étrangères. Ceci pour assurer l'unité de la politique étrangère des Etats membres. (Dans notre cas c'est particulièrement important en raison des liens étroits entre la politique à l'Est et la politique à l'Ouest). En second lieu afin de coordonner autant que possible l'évolution de la politique

économique et de la politique extérieure en Europe. En troisième lieu, parce que l'intégration de la Communauté a des incidences sur les relations avec les pays tiers.

Les ministres des affaires européennes devraient:

- résumer les travaux du conseil général des ministres et ceux des conseils des ministres spécialisés pour en faire un tableau général,
- assurer un dialogue permanent avec la Commission et le Parlement européen,
- harmoniser l'évolution dans les domaines de l'intégration économique et de la coopération politique.

La nomination de ministres des affaires européennes revaloriserait le conseil de ministres en tant qu'organe de la Communauté. Cela justifierait que le conseil des ministres fasse davantage figure de porte-parole de la Communauté à l'extérieur. Les expériences faites au cours des négociations d'adhésion ont montré que le président du conseil des ministres pouvait, en tant que porte-parole de la Communauté, être un instrument efficace pour représenter les intérêts de la Communauté sur le plan extérieur. Or, un mandat trop court constitue un obstacle. Il conviendrait pour cette raison d'envisager la prolongation de son mandat et de le porter à un an. Indépendamment de ses fonctions nationales, il pourrait en qualité de porte-parole de la Communauté prendre position à l'occasion de conférences internationales, comme par exemple la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

A côté du conseil des ministres et de son président, la Commission pourrait être plus fortement intégrée dans la dynamique communautaire. Elle pourrait assumer des fonctions confiées dans des gouvernements nationaux à une équipe de planification. Sur instruction du conseil des ministres ou de sa propre initiative, elle élaborerait elle-même des plans et des options d'avenir et aurait à prévoir les répercussions dans l'avenir des décisions prises par le conseil des ministres. Mais cela ne veut pas dire qu'elle doive négliger ses fonctions en tant qu'organe d'administration, de contrôle et de surveillance de la Communauté.

V. Ce sont là des suggestions. Nous aurons à en discuter lors de la préparation de la Conférence européenne au sommet. Toutefois, nous ne voulons pas tomber dans le perfectionnisme institutionnel. On s'est déjà trompé une fois en croyant que l'Europe progresserait d'elle-même vers l'unité pourvu que les institutions fussent parfaites.

Il est au moins aussi important de prendre dans un certain nombre de domaines communautaires des décisions politiques qui permettent une coopération européenne intégrée.

C'est le cas notamment de l'union économique et monétaire. Entre-temps, la Commission a formulé des propositions concrètes tendant à relancer l'union économique et monétaire. Elles portent sur l'harmonisation de la politique monétaire (resserrement des marges de fluctuation, système communautaire d'intervention monétaire des banques centrales, création d'un Fonds de coopération en matière de politique monétaire). Nous nous félicitons de ces initiatives. Mais il faudrait parallèlement harmoniser la politique économique. Ce qui implique une coordination de la politique conjoncturelle et budgétaire et des mouvements de capitaux, ainsi qu'une harmonisation fiscale. Le conseil des ministres devrait dès sa réunion du 31 janvier donner le signal de départ pour la poursuite de ces travaux.

D'autre part, les Etats membres devront établir un inventaire de la coopération technologique et formuler des propositions en vue de son développement. La situation n'est pas brillante dans ce domaine. Je songe notamment à l'EURATOM. Le gros potentiel technologique de la Grande-Bretagne, qui pour des raisons financières n'a pas pu être utilisé à plein jusqu'ici, nous offre de nouvelles chances. Nous devrions en profiter. La compétitivité économique de la Communauté à l'avenir dépend essentiellement du progrès technologique.

En ce qui concerne l'harmonisation de la politique étrangère, nous voulons procéder de façon pragmatique. La coopération politique portera en priorité sur les domaines qui revêtent une importance pratique

immédiate. J'ai déjà mentionné les relations avec les Etats-Unis et la préparation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les rapports de la Communauté avec le tiers monde sont aussi très importants. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'elle accorde de loin le plus d'aide au développement, et en particulier un tiers de plus que les Etats-Unis. Dès la prochaine conférence sur le commerce mondial, qui se tiendra en avril à Santiago du Chili, la Communauté aura l'occasion de fournir une contribution autonome. En ce qui concerne le Proche-Orient, l'attitude concertée de la Communauté aux Nations unies a abouti déjà à une résolution qui pour la première fois a été déposée par les membres de la Communauté, y compris la Grande-Bretagne. Sur le plan de la coopération politique, nous continuerons systématiquement à faire un pas après l'autre. Il ne sert à rien de faire comme si l'unité politique de l'Europe était déjà un fait acquis. Nous devons commencer par la réaliser.

J'en viens enfin à la politique de sécurité. La Communauté doit éviter d'empiéter sur les compétences de l'alliance atlantique. Dans un avenir prévisible, rien ne peut remplacer l'O.T.A.N. comme garant de la sécurité européenne. La Communauté n'est pas encore suffisamment soudée politiquement pour harmoniser sa politique de défense. Il est à prévoir que ce chapitre viendra couronner l'unification politique. Toutefois, les plans d'avenir ne devraient pas négliger cet aspect.

Dès les mois prochains, nous nous occuperons intensément de toutes ces questions. L'élargissement de la C.E.E. ne nous permet pas de nous tenir les bras croisés.